

Assurance Habitation Cristal Confort

L'Équité



Tableau des limites maximales des indemnités par sinistre et des franchises

L'Équité, Société anonyme au capital de 26 469 320 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - B 572 084 697 RCS Paris
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Les franchises spécifiques indiquées dans les tableaux ci-dessous s'appliquent même si le niveau de franchise indiqué dans vos Dispositions Particulières est inférieur. Si le montant de la franchise générale est plus élevée, c'est cette dernière qui s'applique.

Les termes suivis d'un * sont définis au glossaire des Dispositions générales.

Risques garantis	Objet des garanties	Limites des garanties et des franchises par sinistre
Incendie et risques annexes - Attentats et actes de terrorisme		
Biens assurés	Bâtiments*	Sans limitation de somme
	Mobilier* dont : <ul style="list-style-type: none"> Objets de valeurs* Objets mobiliers en dépendances* Objets mobiliers en véranda* Documents professionnels Espèces, fonds et valeurs* 	Capital indiqué aux Dispositions Particulières Capital indiqué aux Dispositions Particulières Dans la limite du capital mobilier Dans la limite du capital mobilier 3 fois l'indice* Exclu
Frais et pertes	<ul style="list-style-type: none"> Frais de déplacement et de remplacement du mobilier Frais de démolition, déblaiement et d'enlèvement des décombres Frais de décontamination Frais de mise en conformité des lieux Honoraires d'expert Honoraires d'architectes et de décorateurs Remboursement de la cotisation « dommages ouvrage » Frais de relogement Pertes indirectes Frais de clôture provisoire et de gardiennage 	8 fois l'indice* } 300 fois l'indice* pour l'ensemble de ces frais 5 % de l'indemnité due au titre des dommages matériels* dans la limite de 10 fois l'indice* 5 % de l'indemnité relative au bâtiment* Remboursement de la cotisation payée 1 an 10 % de l'indemnité due au titre des dommages matériels* Exclu
Responsabilité Civile en tant qu'occupant	<ul style="list-style-type: none"> Risques locatifs (recours du propriétaire) Troubles de jouissance des co-locataires Perte de loyer - Perte d'usage Recours des voisins et tiers* <ul style="list-style-type: none"> - dont : dommages immatériels consécutifs* 	Sans limitation de somme Sans limitation de somme 1 an 3 000 fois l'indice* 300 fois l'indice*

Risques garantis	Objet des garanties	Limites des garanties et des franchises par sinistre
Événements Climatiques : Tempêtes, Grêle, Poids de la neige sur les toitures		
Biens assurés	Bâtiments*	Montants prévus pour la garantie « Incendie et Risques Annexes » sous déduction d'une franchise* de 0,45 fois l'indice*
	Mobilier* dont : <ul style="list-style-type: none"> Objets de valeur* Objets mobiliers en dépendances* Objets mobiliers en véranda* Documents professionnels Espèces, fonds et valeurs* 	
Frais et pertes	<ul style="list-style-type: none"> Frais de déplacement et de remplacement du mobilier Frais de démolition, déblaiement et d'enlèvement des décombres Frais de décontamination Frais de mise en conformité des lieux Honoraires d'expert Honoraires d'architectes et de décorateurs Remboursement de la cotisation « dommages ouvrage » Frais de relogement Pertes indirectes Frais de clôture provisoire et de gardiennage 	Exclu Exclu
Vol et actes de vandalisme		
Biens assurés	Bâtiments* et détériorations immobilières <ul style="list-style-type: none"> Pour les actes de vandalisme : 	15 fois l'indice*
	Mobilier* dont : <ul style="list-style-type: none"> Objets de valeur* Objets mobiliers en dépendances* Objets mobiliers en véranda* Documents professionnels Vins, alcools et spiritueux Espèces, fonds et valeurs* Frais de remplacement des serrures suite au vol ou à la perte des clés Frais de déplacement et de remplacement du mobilier <ul style="list-style-type: none"> Pour les autres événements vol : 	20 % des montants prévus dans la rubrique « pour les autres événements Vol »
	Mobilier* dont : <ul style="list-style-type: none"> Objets de valeur* Objets mobiliers en dépendances* Objets mobiliers en véranda* Documents professionnels Vins, alcools et spiritueux Espèces, fonds et valeurs* Frais de remplacement des serrures suite au vol ou à la perte des clés 	Capital indiqué aux Dispositions Particulières Capital indiqué aux Dispositions Particulières 5 fois l'indice* 5 fois l'indice* 3 fois l'indice* 1 fois l'indice* 2 fois l'indice* 2 fois l'indice*
	Frais de déplacement et de remplacement du mobilier	8 fois l'indice*
Frais et pertes	Pour les garanties actes de vandalisme et autres événements vol :	Exclu
	<ul style="list-style-type: none"> Frais de démolition, déblaiement et d'enlèvement des décombres Frais de décontamination Frais de mise en conformité des lieux Honoraires d'expert Honoraires d'architectes et de décorateurs Remboursement de la cotisation « dommages ouvrage » Pertes indirectes Frais de relogement Frais de clôture provisoire et de gardiennage 	
		1 an 3 fois l'indice*

Risques garantis	Objet des garanties	Limites des garanties et des franchises par sinistre
Dégâts des eaux		
Biens assurés	Bâtiments*	Sans limitation de la somme
	Mobilier* dont : <ul style="list-style-type: none"> Objets de valeur* Objets mobiliers en dépendances* Objets mobiliers en véranda* Documents professionnels Espèces, fonds et valeurs* 	Capital indiqué aux Dispositions Particulières Capital indiqué aux Dispositions Particulières 5 fois l'indice* 5 fois l'indice* 3 fois l'indice* Exclu
Frais et pertes	<ul style="list-style-type: none"> Frais de déplacement et de remplacement du mobilier Frais de démolition, déblaiement et d'enlèvement des décombres Frais de décontamination Frais de mise en conformité des lieux Honoraires d'expert Honoraires d'architectes et de décorateurs Remboursement de la cotisation "dommages ouvrage" Frais de relogement Pertes indirectes Frais de clôture provisoire et de gardiennage 	8 fois l'indice* } 300 fois l'indice* pour l'ensemble de ces frais 5 % de l'indemnité due au titre des dommages matériels dans la limite de 10 fois l'indice* 5 % de l'indemnité relative au bâtiment* Remboursement de la cotisation payée 1 an 10 % de l'indemnité due au titre des dommages matériels* Exclu
	<ul style="list-style-type: none"> Pour les dommages causés par le gel à l'installation de chauffage central 	Sans limitation de somme sous déduction d'une franchise* de 0,30 fois l'indice*
	<ul style="list-style-type: none"> Frais de recherche de fuites* 	3 fois l'indice*
Responsabilité Civile en tant qu'occupant	<ul style="list-style-type: none"> Risques locatifs (recours du propriétaire) Troubles de jouissance des co-locataires Perte de loyers - perte d'usage Recours des voisins et tiers* dont : dommages immatériels consécutifs* 	Sans limitation de somme Sans limitation de somme 1 an 300 fois l'indice* 30 fois l'indice*
Bris de glaces		
Biens assurés	Dommages matériels	Sans limitation de somme
Frais et pertes	<ul style="list-style-type: none"> Frais de déplacement et de remplacement du mobilier Frais de démolition, déblaiement et d'enlèvement des décombres Frais de mise en conformité des lieux Honoraires d'expert Honoraires d'architectes et de décorateurs Remboursement de la cotisation « dommages ouvrage » Frais de relogement Pertes indirectes Frais de recherche de fuites* Frais de clôture provisoire et de gardiennage 	8 fois l'indice* } Exclu 3 fois l'indice**

Risques garantis	Objet des garanties	Limites des garanties et des franchises par sinistre
Catastrophes naturelles	Montants prévus pour la garantie « Incendie et Risques Annexes » sous déduction d'une franchise* fixée aux Dispositions générales et révisable en application du dernier arrêté ministériel en vigueur	
Catastrophes technologiques	Montants prévus pour la garantie « Incendie et Risques Annexes » sans franchise*	
Responsabilité Civile de simple particulier	Tous préjudices confondus dont limites particulières : <ul style="list-style-type: none"> Faute inexcusable Dommmages matériels* et immatériels consécutifs* dont limites particulières pour les dommages causés : <ul style="list-style-type: none"> par un incendie, une explosion*, un dégât des eaux par une pollution accidentelle* du fait d'un vol commis par un enfant mineur ou par un préposé 	7 600 000 euros non indexés ⁽¹⁾ 1 500 000 euros non indexés par année d'assurance 3 000 fois l'indice* 760 fois l'indice* 380 fois l'indice* 75 fois l'indice*
Défense pénale et recours de l'assuré suite à un accident (DPRSA)	Montants maximum de la prise en charge ou de remboursements des honoraires d'avocats	<ul style="list-style-type: none"> Au plan amiable = 1 000 € TTC Au plan judiciaire = 10 300 € TTC } Seuil d'intervention de 250 € TTC

(1) Limités à 4 500 000 euros non indexés pour les sinistres relevant de la compétence territoriale des USA ou du Canada.

Risques garantis	Objet des garanties	Limites des garanties et des franchises par sinistre
Séjour et voyage	Mobilier* dont : <ul style="list-style-type: none"> Objets de valeur* Documents professionnels Frais de remplacement des serrures suite au vol ou à la perte des clés Frais et Pertes Responsabilité civile en tant qu'occupant	} 20 % des montants prévus au titre de chaque garantie accordée Exclu Montants prévus en « responsabilité civile occupant » au titre des garanties « Incendie et risques annexes » et « dégâts des eaux »
Location de salle	Responsabilité Civile en tant qu'occupant : <ul style="list-style-type: none"> Risques locatifs (recours du propriétaire) Recours des voisins et des tiers* 	} 1500 fois l'indice* } dont dommages immatériels consécutifs* 300 fois l'indice*
Assistance à domicile	<ul style="list-style-type: none"> Aide familiale suite à hospitalisation Hébergement suite à un incendie, dégât des eaux ou cambriolage Dépannage d'un serrurier 	45 euros ou voyage en train 1 ^{re} classe aller et retour 45 euros par personne assurée résidant au domicile garanti au moment du sinistre 45 euros